

Requalification de la chaussée royale en boulevard urbain - Saint-Paul (Île de la Réunion)

Grand Prix National du Paysage 2016

Doublement et transformation en boulevard urbain : voies, trottoirs, stationnements, parking paysager, jardins, pistes cyclables, bords de canal, ...



Question de la Région Réunion Maître d'ouvrage :

Comment passer d'un projet très routier (immense échangeur à trois niveaux de voies, création de la route des Tamarins à 2X3 voies, viaduc en rampe sur 900m de long, tranchée couverte en tête de falaise) à un vrai projet urbain de 12 ha, dans un site fortement contraint : ville de Saint-Paul, site classé de la ravine Bernica, réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul, risque de crues cycloniques ?

Quatre principes ont été proposés, défendus et mis en œuvre sur 12 ans de maîtrise d'œuvre :

- Un échangeur urbain pour un site urbain.

La préservation des relations piétonnes entre le centre-ville et le quartier Grande Fontaine, ainsi qu'avec le site classé de Bernica, a remis en cause les schémas initiaux d'échangeurs routiers géants pour redessiner une entrée de ville urbaine et qualitative de petite dimension.

- La création de la Promenade de Bernica.

La relation de la ville au site classé de la ravine a été requalifiée par la création de la Promenade et de la Terrasse de Bernica. Cette Promenade ambitieuse, intégrant une piste cyclable, un cheminement piétonnier et des plantations de jardin linéaire relie directement le centre-ville au site classé. Elle s'est traduite notamment par un ouvrage généreux sous la Route des Tamarins pour laisser passer la Promenade, les vues, la lumière et les plantations, sur plus de 60m de largeur d'ouverture.

- La requalification de la Chaussée Royale.

La relation de la ville à la zone humide et inondable a été mise en scène dans le réaménagement complet de la Chaussée Royale, dédoublée, redonnant une place centrale au canal existant, recréant du

stationnement urbain, élargissant les trottoirs et créant une circulation douce et une voie cyclable continues au milieu de l'avenue ainsi transformée.

- La création de zones humides.

La relation du viaduc à la ville et aux milieux naturels a été valorisée par la création, sous le gigantesque viaduc créé (26 m de large, 950m de long), d'une vaste zone humide, en profitant des sources permanentes filtrant du pied de falaise, et d'une voie cyclable. Une manière de mettre en valeur un espace ingrat en lui apportant de la lumière et en créant de la biodiversité.

Au final, l'ensemble s'est traduit par un projet d'urbanisme et de paysage de grande ampleur qui a pu se substituer à un projet de simple paysagement.

Superficie : 12 ha

Coûts : 63 millions d'euros HT

Mission : Maîtrise d'œuvre conception complète, maîtrise d'œuvre réalisation avec DDE Réunion

L'ÉQUIPE

Maître d'oeuvre :

Agence Folléa Gautier, avec :

- *Paysag'Ylang et Frédéric Zirk, architecte d'ouvrage d'art*
- *Faup et Zirk*
- *Dezeuze*
- *Raynaud*
- *Atelier Méridional*

Maître d'ouvrage :

- *Région Réunion,*
- *DDE Réunion*

Coordonnées

Saint-Paul

Liens utiles

[Fiche descriptive du projet](#)